

## Billet du syndic

« Comment pouvez-vous qualifier le budget 2011? » m'a-t-on demandé en Commission des finances.

Avant de trouver un qualificatif juste, sans excès en flatterie, il convient de se rappeler que la construction d'un tel budget implique le travail de toute l'administration, le choix de priorités des membres de la Municipalité et l'arbitrage final du collège présidé par le syndic: il s'agit donc d'un acte politique fort, qui engage durablement les autorités pulliérannes, Municipalité et Conseil communal confondus. Cette approbation a une double consonance; tout d'abord, elle a une influence très directe sur les prestations fournies à nos concitoyens, pour ensuite conduire et moduler l'activité quotidienne de l'administration.

Elle illustre également un principe vital pour la confiance nécessaire entre la population et les autorités, celui de ne pas dépenser plus que ce que la fiscalité nous met à disposition.

Avoir de saines et grandes ambitions pour notre Ville est un des objectifs principaux de la Municipalité que je préside: nous en avons les moyens et la volonté.

Les finances équilibrées de nos comptes nous permettent d'affirmer, en conclusion, que le budget 2011 est d'excellente cuvée.

Espérons que pour toutes les Pulliérannes et Pulliérans, 2011 tienne toutes ses promesses.

J.-F. Thoney  
Le 6 décembre 2010

Le budget 2011, présenté au Conseil communal le 8 décembre 2010, prévoit un bénéfice de CHF 400'000.00, avec des charges et des revenus de CHF 135 mios. Pour la troisième année consécutive, Pully présente un budget équilibré et ce malgré les incertitudes liées à la mise en place, dès le 1er janvier 2011, du nouveau système péréquatif intercommunal et à l'augmentation des charges d'exploitation. Le budget 2011 a été établi sur la base d'un taux d'imposition communal de

### Le budget 2011 de la Ville de Pully c'est:

**CHF 135.2 mios de charges**, qui sont composées de CHF 59.7 mios de charges maîtrisables, de CHF 66.3 mios de charges non maîtrisables et CHF 9.2 mios de charges internes.

Les charges relatives aux *autorités et au personnel* progressent de CHF 1.5 mios (+4.9%) par rapport au budget 2010. Cette progression se justifie notamment par l'augmentation de l'effectif de 7.05 EPT (4 pour le PALM, 3 pour renforcer la police des constructions, le réseau d'assainissement, la communication-Internet).

Les *achats de biens, services et marchandises* sont en augmentation de CHF 1.6 mio (+7.9%) par rapport au budget 2010 en raison, notamment, de

### Tableau comparatif des charges péréquatives

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009
Financement facture sociale	26'381'600.00	30'550'640.00	25'891'485.00
Alimentation fond péréquation	20'895'500.00	15'866'685.00	16'343'299.00
Retour sur péréquation directe	-13'354'500.00	-4'262'008.00	-5'379'617.00
<b>Total péréquation directe horizontale nette</b>	<b>33'922'600.00</b>	<b>42'155'317.00</b>	<b>36'855'167.00</b>

# Budget 2011

### Tableau comparatif des charges et des revenus

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009	Comptes 2008
<b>Charges</b>	<b>135'233'400.00</b>	<b>129'237'925.00</b>	<b>135'556'666.00</b>	<b>138'360'986.96</b>
<b>Revenus</b>	<b>135'624'900.00</b>	<b>129'286'894.00</b>	<b>141'629'212.00</b>	<b>138'360'986.96</b>
<b>Résultats (- = Bénéfice)</b>	<b>-391'500.00</b>	<b>-48'969.00</b>	<b>-6'072'546.00</b>	<b>0.00</b>

63.0 au lieu de 69.0 pour les années précédentes, la nouvelle péréquation intercommunale prévoyant la baisse de 6 points des taux d'imposition

communaux, avec en contrepartie l'augmentation de 6 points d'impôt pour le taux du Canton.

### Tableau comparatif des charges

Eléments	Budget 2011	Budget 2010	Compte 2009
Autorités et personnel	31'341'100.00	29'883'700.00	48'434'763.00
Biens, services et marchandises	22'460'300.00	20'814'300.00	18'163'994.00
Aides et subventions	5'860'700.00	5'654'900.00	4'366'594.00
<b>Charges maîtrisables</b>	<b>59'662'100.00</b>	<b>56'352'900.00</b>	<b>50'965'351.00</b>
<b>Charges non maîtrisables</b>	<b>66'337'330.00</b>	<b>64'513'525.00</b>	<b>67'980'742.00</b>
<b>Charges internes</b>	<b>9'233'970.00</b>	<b>8'371'500.00</b>	<b>16'610'573.00</b>
<b>Total des charges</b>	<b>194'895'500.00</b>	<b>185'590'825.00</b>	<b>135'556'666.00</b>

l'achat et du renouvellement nécessaire du matériel informatique et de l'entretien urgent de certains bâtiments.

Les *aides et subventions* progressent de CHF 200'000.00 (+3.6%) par rapport

au budget 2010. Cette importante progression provient de l'augmentation du nombre de places d'accueil pour la petite enfance, ainsi que de la hausse du coût pour le maintien à domicile (AVASAD), qui passe de CHF 92.00 à CHF 99.45 / habitant.

Le total des **charges péréquatives** incluses dans le budget 2011 représente l'équivalent de 28.2 points d'impôts, ce qui signifie que le 44.8% des ressources fiscales sont utilisées pour financer ces charges.

La participation de Pully à la *facture sociale* est inférieure d'environ CHF 4.2 mios (-13.6%) par rapport à celle



## Informations communales

prévue dans le budget 2010, soit un montant de CHF 26.4 mios. La part nette à la *péréquation directe horizontale* est moins élevée de CHF 4.1 mios à celle prévue dans le budget 2010, soit

un montant de CHF 7.5 mios. Ainsi, le total des charges péréquatives atteindra CHF 33.9 mios pour le budget 2011, après le retour sur péréquation de CHF 13.4 mios.

Le nouveau système péréquatif est globalement favorable à Pully de CHF 8.2 mios par rapport aux montants inclus dans le budget 2010. Malgré la bascule des 6 points

d'impôts en faveur du Canton représentant une baisse de CHF 7.5 mios des recettes fiscales, la Ville de Pully conserve donc un différentiel bénéficiaire d'environ CHF 1.0 mio.

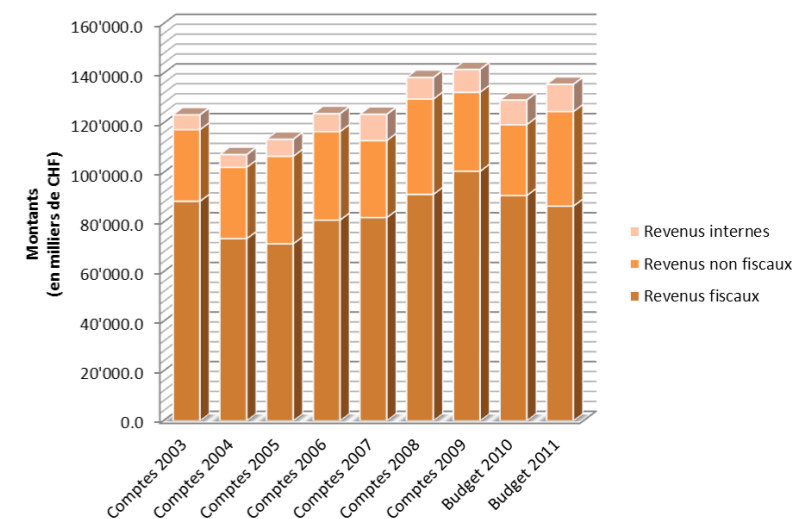
**CHF 135.6 mios de revenus**, qui sont composés de CHF 86.5 mios de revenus fiscaux, de CHF 38.1 mios de revenus non fiscaux et de CHF 11.0 mios de revenus internes.

de l'élaboration du budget 2010 sont basées sur un taux d'imposition de 69.0, alors que le budget 2011 a été calculé avec un taux d'imposition de 63.0.

Les *recettes fiscales* prévues dans le cadre du budget 2011 devraient être inférieures d'environ CHF 14.0 mios (-13.9%) par rapport aux comptes 2009 et de CHF 4.2 mios (-4.7%) par rapport au budget 2010. Cette différence provient pour l'essentiel de la bascule de 6 points d'impôts en faveur du Canton. Ainsi les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2009 et lors

des *revenus non fiscaux* augmentent, eux, de 33.2% par rapport au budget 2010 et de 19.6% par rapport aux comptes 2009. Cette forte progression est due à l'introduction, le 1er janvier 2011, du nouveau système péréquatif intercommunal entraînant une augmentation importante du retour sur la péréquation directe horizontale.

### Répartition et évolution des revenus

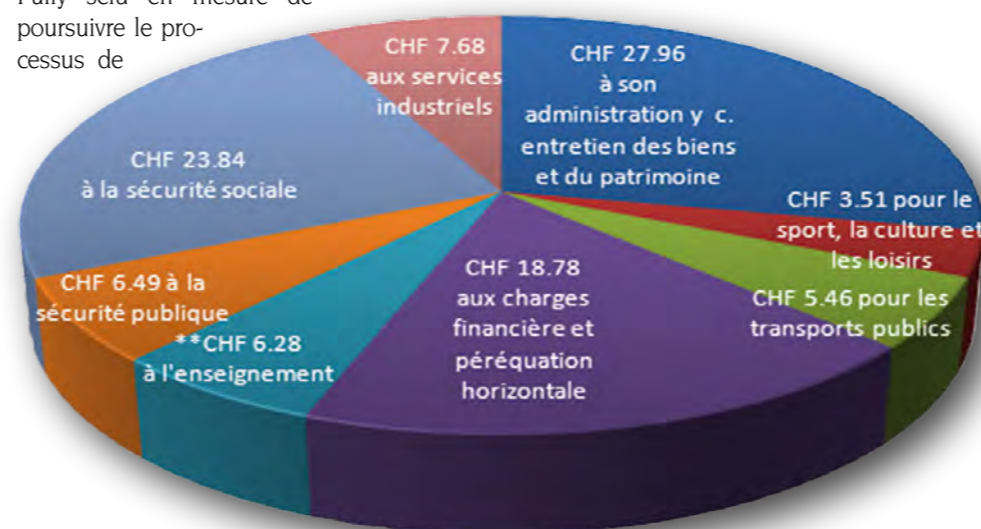
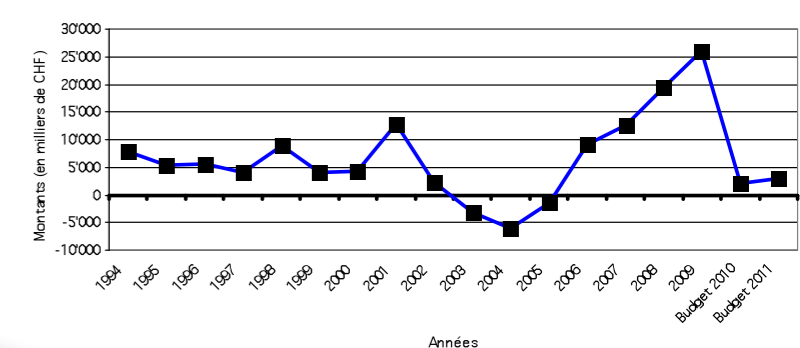


Avec un budget 2011 légèrement excédentaire de CHF 400'000.00, la **marge d'auto-financement** d'environ CHF 2.9 mios, ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux planifiés durant l'année.

désendettement. Ainsi, la dette communale devrait se situer près de CHF 100.0 mios au 31 décembre 2011, alors qu'elle atteignait CHF 141.4 mios en début de législature. Grâce à cette réduction massive de l'endettement communal, les intérêts passifs à payer chaque année sont en baisse de l'ordre de CHF 1.5 mio, soit l'équivalent de plus d'un point d'impôt.

Toutefois, grâce aux excellents résultats réalisés les années précédentes, Pully sera en mesure de poursuivre le processus de

### Evolution de la marge d'autofinancement



En 2011, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle les consacrera à :

\*\* l'essentiel des coûts est assumé par le Canton